

Saint-Renan,
Le 06 avril 2021

Objet :

Notification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Madame / Monsieur le Maire,

Face à la crise du Covid-19, d'une ampleur inédite, je tiens à saluer les fortes capacités d'adaptation et de solidarité dont ont fait preuve, une nouvelle fois, les élus locaux.

Conscient de cette réalité, le Gouvernement a agi sans délai en déployant, dès la troisième Loi de Finances Rectificative (LFR III) pour 2020 et dans le cadre d'un plan de relance massif, des mesures de soutien en faveur des collectivités.

L'État vient de mettre en ligne* les attributions de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour l'année 2021 issues de loi de finances votée en décembre 2020.

Alors que la pandémie que nous traversons depuis plus d'un an a eu des conséquences sur vos recettes et vos dépenses, vous obligeant à adapter vos budgets, ces dotations doivent vous permettre de soutenir vos projets de développement, spécialement en ce début de mandat.

Ainsi, les dotations de l'État aux collectivités territoriales sont stables pour la quatrième année consécutive après une baisse de plus de 10 milliards d'euros entre 2013 et 2017. **La DGF pour 2021 est ainsi maintenue à son niveau de 2020, soit 26,8 milliards d'euros.**

La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) voient leurs enveloppes augmenter chacune de 90 millions d'euros avec pour objectif de réduire les fractures territoriales.

Pour les communes de notre département, la DGF s'établira à 165,5 millions d'euros en 2021, contre 163,6 millions d'euros en 2020, soit une augmentation d'1,9 million d'euros.

Comme vous le savez, à l'intérieur de l'enveloppe stabilisée de la DGF, le montant de chaque collectivité varie à la hausse ou à la baisse en raison principalement des mouvements de population et de la hausse de la péréquation. Néanmoins, sur les 32 communes que compte notre circonscription, **27 voient cette année encore leur dotation augmenter par rapport à l'an passé.**

Par ailleurs, les dotations de soutien à l'investissement local sont également stables et maintenues à un niveau historiquement haut. **Pour mémoire, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le Finistère est de 13 840 418 millions d'euros soit en progression de 0.1% par rapport à 2020 (13 639 364 millions d'euros).**

Montants auxquels il convient de rajouter **23.8 millions d'euros de DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)** soit un total général de 37.68 millions d'euros d'aides à l'investissement pour notre département.

Autant d'investissements qui serviront l'économie et l'emploi local.

Je tenais à partager avec vous ces éléments qui traduisent l'action du Gouvernement pour faciliter le quotidien des élus locaux, en leur accordant soutien, perspectives et visibilité.

Restant à votre disposition, avec l'ensemble de mon équipe, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame/Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Didier LE GAC
Député

PJ :

- Tableau récapitulatif des dotations aux 32 communes de la 3^{ème} circonscription.
- Note sur les principales tendances nationales de la répartition de la DGF en 2020

* : Ces données sont accessibles sur le site :

http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php